



# Autour de l'école

## Rentrée 2018-2019

Votre enfant est-il autorisé à sortir seul de l'école après le temps périscolaire (uniquement pour les élémentaires) ?

Oui  Non



## Rentrée 2018-2019

**Pas de changement de rythme à la rentrée.**

PERSONNE AUTORISÉE À VENIR CHERCHER MON ENFANT :

NOM ET PRÉNOM .....

TÉLÉPHONE .....

LIEN AVEC LA FAMILLE (AMI, NOURRICE, FAMILLE...) .....

AUTRE PERSONNE AUTORISÉE :

NOM ET PRÉNOM .....

TÉLÉPHONE .....

LIEN AVEC LA FAMILLE (AMI, NOURRICE, FAMILLE...) .....

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

NOM DU MÉDECIN TRAITANT .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE .....

OBSERVATIONS MÉDICALES PARTICULIÈRES (ALLERGIES...) .....

Je soussigné(e) .....

Agissant en qualité de père, mère, tuteur (rayez les mentions inutiles) de l'enfant nommé ci-dessus, autorise les responsables des temps périscolaires à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'accident ou d'incident survenu à mon enfant.

Avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires (téléchargeable sur le site de la ville).

Signature :

### LE PLANNING DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

7h30	8h30	12h	14h	15h45	17h15	18h
Garderie	Temps scolaire	Cantine	Temps scolaire	Parcours éducatif	Garderie	

#### GARDERIE

(écoles maternelles et élémentaires)

- > Le matin de 7h30 à 8h30 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).
- > Le soir de 17h15 à 18h (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

**Le mercredi après l'école (fin du temps scolaire à 11h30)**

- > Garderie payante de 11h30 à 12h.
- > Pas de restaurant scolaire.
- > Les enfants inscrits au centre de loisirs sont pris en charge dès 11h30 et leur repas assuré par ce dernier.

#### RESTAURANT SCOLAIRE

- > Les inscriptions sont annuelles. La facturation est mensuelle en fonction du nombre de repas pris.
- > Toute annulation ou inscription au restaurant scolaire doit se faire la veille avant 11h au **04 78 23 60 11**. Seules celles effectuées 8 jours avant ou justifiées par avis médical ne seront pas facturées.

#### TARIFS 2018-2019 :

- 1,50 € le matin, le soir et le mercredi midi quel que soit le temps de garderie.
- 1,25 € pour le 2<sup>e</sup> enfant et 1 € pour le 3<sup>e</sup>.



**TARIFS 2018-2019 :**  
3,95 €  
**RENSEIGNEMENTS :**  
Service Scolaire  
Tél. 04 78 23 60 11

Mairie de Fontaines-sur-Saône  
Direction des Services aux Habitants  
Tél. 04 72 42 95 95  
[www.fontaines-sur-saone.fr](http://www.fontaines-sur-saone.fr)



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



PAO Concept | Ne pas jeter sur la voie publique



Pour toute précision : [www.fontaines-sur-saone.fr](http://www.fontaines-sur-saone.fr)  
[portail.famille@fontaines-sur-saone.fr](mailto:portail.famille@fontaines-sur-saone.fr)

## LE PARCOURS ÉDUCATIF



### Rappel :

La Mairie assure l'organisation, la gestion et la mise en place des activités périscolaires se déroulant le soir après l'école et nommées « Parcours Éducatif ».

Le parcours éducatif, en maternelle, c'est des activités de loisirs adaptées à leur rythme (jeux d'extérieur, activités manuelles, jeux libres...) encadré par les Atsem et des intervenants.

Le parcours éducatif, en élémentaire, c'est l'alternance de trois types d'activités : **activité éducative / activité de loisirs / étude surveillée.**

Vous pouvez inscrire votre enfant de 1 à 4 soirs par semaine. L'alternance des activités et la constitution des groupes sont définies et organisées par les services municipaux en fonction des présences des enfants. Dès lors que l'enfant reste après la classe à partir de 15h45, un paiement forfaitaire annuel sera demandé, toutefois il sera toujours possible de récupérer son enfant à 16h15.

## TARIF FORFAITAIRE SELON LE NOMBRE DE SOIRS D'INSCRIPTION

Inscription à l'année - Paiement au semestre - Tarif dégressif selon le nombre d'enfants inscrits

FORFAIT 1 OU 2 SOIRS / SEMAINE	FORFAIT 3 OU 4 SOIRS / SEMAINE
<b>30 € / an</b> (15 € par semestre)	<b>60 € / an</b> (30 € par semestre)
<b>21 €</b> pour le 2 <sup>e</sup> enfant	<b>42 €</b> pour le 2 <sup>e</sup> enfant
<b>12 €</b> pour le 3 <sup>e</sup> enfant	<b>24 €</b> pour le 3 <sup>e</sup> enfant
Inscription exceptionnelle : tarif unique : <b>5 € / soir</b>	

L'inscription se fera pour l'année scolaire complète et les conditions d'adhésion seront détaillées dans le règlement de fonctionnement.



**Les activités débuteront le lundi 10 septembre 2018.  
Inscription valable pour toute l'année scolaire.**

**NOUVEAU !  
UNE ADHÉSION  
FORFAITAIRE  
À L'ANNÉE**



## Coupon-réponse Fiche inscription

**À RENDRE  
À L'ÉCOLE  
OU EN MAIRIE  
AVANT LE  
6 JUILLET 2018**

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT .....

DATE DE NAISSANCE .....

CLASSE (À LA RENTRÉE) .....

ÉCOLE .....

NOM ET PRÉNOM PARENT 1 .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE .....

MAIL .....

NOM ET PRÉNOM PARENT 2 .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE .....

MAIL .....

Mon enfant quitte l'école à 15h45

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## PARTICIPATION AU PARCOURS ÉDUCATIF

**RAPPEL FORFAIT D'ADHÉSION : 1 OU 2 SOIRS = 30 €  
3 OU 4 SOIRS = 60 €**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Mon enfant reste jusqu'à 16h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon enfant reste jusqu'à 17h15 :				
Préférence étude (uniquement les élémentaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>OU</b> Préférence activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon enfant reste à la garderie de 17h15 à 18h (+ 1,50 € / soir)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

T.S.V.P.